

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

BeHealth

Sur proposition des Ministres Johan Vande Lanotte (Budget et Entreprises publiques) et Rudy Demotte (Affaires sociales et Santé publique) ainsi que du Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a pris acte de la note concernant une stratégie nationale en matière d'"e-health" (modernisation des soins de santé par le développement coordonné de l'informatique et de la télématique dans le secteur).

Sur proposition des Ministres Johan Vande Lanotte (Budget et Entreprises publiques) et Rudy Demotte (Affaires sociales et Santé publique) ainsi que du Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a pris acte de la note concernant une stratégie nationale en matière d'"e-health" (modernisation des soins de santé par le développement coordonné de l'informatique et de la télématique dans le secteur).

Un portail télématique sectoriel, "be-health", destiné aux prestataires de soins de santé et aux acteurs de la sécurité sociale sera le point unique d'accès aux ressources mises à la disposition des usagers. L'analyse du projet de portail est confiée à un groupe de travail de représentants et d'experts issus des services de Fedict, du SPF Santé publique, du Collège Intermutualiste National et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ce groupe de travail doit préparer un rapport pour fin septembre 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe